

Ensemble, partageons la route !

[Ville de Janzé](#)

Au 1er juin, la vitesse des automobilistes sera limitée à 30km/h dans toute la commune. L'objectif ? Lutter contre les incivilités routières et faire de Janzé une ville apaisée, cyclable et respirable.

La rue n'est pas seulement un espace de circulation : c'est aussi et surtout un espace de vie : c'est avec cette conviction en tête que la ville de Janzé a décidé de passer en ville 30. Cette décision a pour but de pacifier la circulation et favoriser de nouvelles mobilités. **À partir du 1er juin, il va donc falloir lever le pied !**

Pour plus de sécurité...

Selon l'association Prévention Routière, **le passage de 50 à 30 km/h réduirait de 85 % les risques d'accidents**. En effet, la distance de freinage est de **13,5 m à 30 km/h contre 27,5m à 50 km/h, le champ de vision est également plus large**. En cas de choc, le risque de tuer un piéton est ainsi beaucoup plus faible à 30 km/h qu'à 50 km/h. Par ailleurs, pour veiller à la sécurité des usagers, les policiers municipaux effectuent régulièrement des contrôles au radar afin de mesurer la vitesse des véhicules.

En 30 minutes de présence, rue Jean-Marie Lacire, un jour en semaine, au passage de 35 véhicules, la moitié des véhicules mesurés roulait à plus de 50 km/h. Six véhicules ont même dépassé les 60 km/h. Les policiers municipaux en ont profité pour sensibiliser les conducteurs sans verbaliser.

Et plus de tranquillité !

La sécurité n'est pas le seul atout de ce changement de vitesse : à 30 km/h, la rue est plus sûre et plus paisible. Cela contribue à améliorer la qualité de vie à travers une ville moins bruyante et un environnement moins stressant pour tous les usagers : automobilistes, cyclistes, piétons, riverains. En effet, **passer à 30 km/h entraîne une diminution du bruit en ville d'environ 50 %**. Une ville apaisée, c'est aussi la possibilité de **développer des modes de déplacement doux tels que la marche ou le vélo et ainsi participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre**.

Mieux vivre ensemble

L'ambition de la ville apaisée est de favoriser le vivre ensemble. **La rue devient un lieu où l'on peut s'entendre, s'écouter et se rencontrer et où les plus vulnérables peuvent se déplacer sereinement et en toute sécurité.**

Renseignements

Police municipale
02 99 47 64 75

rgba(255,255,255,1)